

jamais venir au pouvoir ; à moins que vous ne changiez de politique, vous ne serez pas au pouvoir avant 50 ans. et ces pauvres individus ont cru sans doute qu'ils seraient morts alors et qu'il leur importait peu ce que l'on ferait après eux ; mais comme le dit mon honorable ami, le temps an éne avec lui la revanche : nous vous avons défaits, bien défaits. Vous croyez que vous aller revenir au pouvoir dans deux ans ; ne vous faites pas d'illusion. Je vous le dis confidentiellement, nous sommes ici pour 20 ans et nous y resterons plus longtemps encore à moins que nous ne commettions un suicide politique comme vous avez fait. Je vous dirai de plus qu'il n'y a pas de traîtres de notre côté. Nous sommes fideles à notre chef. Les honorables messieurs de la gauche croient pouvoir créer quelque mécontentement en parlant de celui-ci ou celui-là qui n'est pas entré dans le cabinet. Nous sommes libéraux ; nous ne cherchons pas le patronage. Nous combattons pour de grands principes, et peu nous importe que nous soyons dans le cabinet ou en dehors. Tout ce que nous voulons ce sont les principes, et nous voulons un homme en qui nous avons foi pour nous diriger dans la lutte pour ces principes, et nous avons ce chef aujourd'hui. Il n'y a pas un homme de ce côté-ci de la chambre, sachez-le, qui manquera à l'appel lorsque M. Laurier en aura besoin.

Plus que cela, il y a dans cette chambre des hommes qui ont été élus comme représentants indépendants. Eh bien ! lorsqu'ils connaîtront le parti qui nous a attaqué, lorsqu'ils comprendront mieux la politique de ce parti, lorsqu'ils découvriront la terrible corruption qui caractérise l'histoire de ce parti, lorsqu'ils connaîtront mieux notre chef et nos amis libéraux, tout indépendants qu'ils soient ils seront tenus, en conscience, de se rallier au parti libéral.

Le gouvernement n'agit pas par esprit de revanche ; nous voulons tenir de la décence dans le service public du pays. Nous voulons qu'il soit connu des fonctionnaires publiques que du moment qu'ils acceptent une position du gouvernement, ils doivent cesser d'être partisans et consacrer le reste de leur vie aux intérêts publics du pays ; et le meilleur moyen d'arriver à ce but est de leur faire comprendre que la violation de ces sains principes signifie leur renvoi du service. Ils ont sans doute la liberté de retourner à l'occupation qu'ils ont abandonnée pour entrer dans le service public ; mais ils ne peuvent rester serviteurs publics, et, je le répète, si le gouvernement recule devant l'application de cette politique, il désapprouvera ses propres amis, et aussi le parti conservateur qui savait que si nous arrivions au pouvoir ces hommes devraient laisser le service.

M. CLANCY : M. l'Orateur, l'honorable député de Lambton-ouest (M. Lister) n'a pas eu la courtoisie de me laisser le reprendre, dans l'interruption que j'ai faite pendant qu'il parlait. L'honorable député s'est grandement trompé s'il s'est imaginé que je lui ai posé la stupide question de savoir où il demeurerait. Je savais parfaitement où il demeurerait ; mais je lui ai posé une question très simple et très pertinente, à mon avis. Je lui ai demandé de nommer une des personnes dont il parlait. La réponse que j'ai reçue n'était pas très aimable.

L'honorable député dit que le parti libéral combat pour de grands principes, et il nous a donné un exemple frappant de ce que sont ces principes. M.

M. LISTER.

l'Orateur, s'il est un principe qui doit avoir préséance sur tout autre dans l'administration publique, c'est que la position d'un employé public ne dépend pas du caprice d'un parti politique, mais bien de sa respectabilité et de sa compétence.

M. LISTER : Et du fait qu'il n'a pas été partisan.

M. CLANCY : Je reviendrai sur ce sujet et nous verrons si mon honorable ami a agi en conformité des principes qu'il énonçait cette après-midi. Aucun fonctionnaire public, je le répète, ne devrait être démis pour autre raison que celle de ne pas remplir ou d'être incapable de remplir ses devoirs. Mon honorable ami allait, je crois, nous citer quelque autorité, je ne voudrais pas la révoquer en doute, mais je lui demanderai de la mettre en pratique.

Voyons quels sont les grands principes des honorables députés et comment il les mettent en pratique. Mon honorable ami sait parfaitement que le système provincial dont je vais parler est à peu près le plus agressif qui puisse exister, un système plus extravagant dans son influence et plus que tout autre système fédéral capable d'aider un parti politique. Prenons la liste. Je commencerai par les commis de la cour de division et les huissiers. Quelle position occupent ces hommes ? Ils sont dans une telle position que non seulement ils peuvent influencer un homme, faire des discours en public et mettre en jeu les influences légitimes qui appartiennent à tout citoyen, mais ils peuvent exercer une pression sur ceux qui ne sauraient être endoctrinés, ils peuvent promettre au débiteur un délai s'il consent à voter pour leur candidat. Ils peuvent lui dire : nous ne hâterons pas l'émission de ce bref d'exécution ; et il n'y a pas de plus forte influence que celle que peut exercer le créancier sur le débiteur.

Prenez maintenant les commissaires des licences. Je tenterai inutilement de signaler à l'honorable député de Kent (M. Campbell), l'influence de ces hommes, car ce sont ses agents les plus actifs. L'influence dont ils jouissent est-elle celle des citoyens ordinaires qui dégénère en abus, selon l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries ? L'honorable ministre semble avoir été spécialement malheureux sous ce rapport.

L'homme qui est porteur d'une licence, dans la province de l'Ontario, l'est au péril de sa subsistance. S'il est conservateur, on lui dit que s'il ne vote pas pour le parti libéral, il lui faut au moins se taire, et cela ne dure pas longtemps, à l'élection suivante il doit voter pour le candidat libéral ou perdre sa licence.

Ainsi les honorables députés de la droite comprendront qu'ils ne sauraient bénéficier de ces pratiques sans en porter l'odieuse, et ils ne sauraient se contenter de poser ces grands principes dont parle mon honorable ami lorsqu'ils y sont tout à fait opposés en pratique.

Si l'honorable député de Lambton veut que ses actes soient conséquents avec ses professions de foi, qu'il soumette un autre principe. Il devrait aller dans Lambton-ouest et dire à ses amis qu'ils n'ont pas bien agi, il devrait dire aux commis de la cour de division de cesser d'être ses agents, ses émissaires, il devrait dire aux commissaires la même chose.

Pour la première fois dans l'histoire du pays le parti libéral est prêt à établir une nouvelle règle,